



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

Madame, messieurs les membres du conseil,
Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À titre de maire et afin de me conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter un bref rapport sur la situation financière de notre municipalité au 31 décembre 2015 ainsi que les indications préliminaires de l'exercice 2016.

ÉTATS FINANCIERS 2015

Le rapport financier 2015 indique des recettes de l'ordre de 1 451 002\$ (incluant les revenus en immobilisations – réseau routier) et des dépenses de l'ordre de 1 464 429\$ (incluant les dépenses en immobilisations – réseau routier) soit un déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 5 525\$, et un excédent des éléments de conciliation à des fins fiscales de 68 694\$ (amortissement des immobilisations, remboursement de la dette à long terme et les affectations) soit, un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 60 792\$. L'excédent accumulé au 31 décembre 2015 est de 338 028 \$. L'actif à long terme, au 31 décembre 2015, s'élève à 8 582 281\$ (immobilisations de la municipalité, les routes, etc...).

De l'avis du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité et sa situation financière au 31 décembre 2015, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec. Nous sommes donc en mesure de dire que notre municipalité est actuellement en bonne santé financière.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'EXERCICE 2016

Pour le présent exercice, puisqu'il reste trois mois d'opération, il nous est à ce moment difficile d'apporter des chiffres exacts ; Cependant, à la lueur des estimations des revenus et dépenses anticipés au 31 décembre 2016 nous prévoyons un très léger surplus d'environ 5 000\$.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En accord avec l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous fais mention des rémunérations et des allocations de dépenses pour l'année 2016:

POSTE	RÉMUNÉRATION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Maire	7 652.16\$	3 826.20\$	11 478.36\$
Chacun des conseillers	2 550.84\$	1 275.36\$	3 826.20\$

En outre des rémunérations ci-dessus indiquées, certains membres du conseil reçoivent les sommes

suivantes également réparties en rémunération et allocation de dépenses, pour chacune des présences aux séances et/ou sessions et comités des organismes suivants :

- ☞ MRC Les Maskoutains : 592.14 \$ (1 représentant)
Tarif fixe : \$/mois incluant les sessions du Conseil et comités
- ☞ Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (2 représentants)
Séance du Conseil : 95.36\$
- ☞ Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue (3 représentants)
Séance du Conseil : 60,00\$
- ☞ Régie intermunicipale de gestion des déchets (1 représentant)
Séance du Conseil : 97.11\$
- ☞ Commission des Loisirs de St-Louis : (2 représentants)
Séance du Conseil : 60.00\$ chacun jusqu'à un maximum de 600.00\$ chacun.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Comme le prévoit l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, incluant la liste de tous les contrats octroyés depuis l'assemblée d'octobre 2015 comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, jusqu'au 30 septembre 2016 :

Outre les régies, la MRC des Maskoutains et la Sûreté du Québec, la municipalité a octroyé les contrats de 25 000\$ ou plus suivants :

- Pavage Maska – Réfection du rang Bourgchemin Ouest – 419 544.66
- Pavage 132 – Réfection de la patinoire - 47 954.35\$
- Pavage 132 – Rapiéçage des rues – 18 872.31

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017

L'année 2017 se poursuivra dans la veine des démarches de revitalisation et de mise en valeur du territoire, toujours conformément à la vision de notre administration de maintenir une gestion responsable et efficace des deniers publics : Nous travaillons continuellement dans le but d'assumer nos obligations financières actuelles tout en respectant nos engagements futurs. Soucieux d'assurer à nos concitoyens une qualité de vie, votre conseil municipal élaborera le budget 2017 avec le souci de vos préoccupations et la volonté de poser les actions concrètes visant le bien-être collectif et le renforcement du sentiment d'appartenance à cette belle municipalité qu'est la nôtre. À cet effet, le conseil tiendra une assemblée publique de consultation dans le cadre de sa politique familiale le 26 octobre prochain où nous espérons vous rencontrer en grand nombre.

En ce qui concerne la voirie, le conseil municipal établira à son budget 2017, comme il le doit, un programme d'immobilisations (ses priorités) quant aux travaux d'amélioration aux routes qui sont sous juridiction municipale.



Je tiens à vous confirmer la disponibilité de tous les membres du conseil et de la directrice générale afin de répondre à vos questions lors de la séance spéciale du conseil qui se tiendra dans les premiers jours de décembre 2016, au centre récréatif de Saint-Louis, pour l'adoption du budget 2017.

Je profite de l'occasion pour faire l'annonce officielle que 2017 sera ma dernière année en politique municipale, après 12 ans au service de mes concitoyens. Pour cette année de fin de mandat, au lieu de travailler pour l'obtention de vos votes, je travaillerai à la hauteur de la confiance que vous m'aviez accordée en 2013 afin de partir avec le sentiment du devoir accompli, fier des réalisations faites dans notre municipalité, et laisserai une municipalité en santé à mon successeur. Je tiens à remercier les membres du Conseil et de l'administration municipale pour leur implication et le travail accompli tout au cours de l'année. Non seulement vous avez à coeur de bien servir la population de Saint-Louis, mais vous le faites avec professionnalisme, diligence et respect.

Donné à Saint-Louis,
ce 6^{ème} jour d'octobre deux mille seize.

Stéphane Bernier, maire